Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Dans ses observations, le ministre a établi plusieurs points sur lesquels j'aimerais revenir. La télédiffusion des débats de la Chambre des communes relèverait de l'Orateur, qui conserve son poste seulement parce qu'il a l'appui de tous les partis à la Chambre des communes. Cela garantirait l'objectivité et l'efficacité de l'enregistrement ou de la diffusion de ce qui se passe à la Chambre. En outre, le leader du gouvernement à la Chambre nous a garanti que tous les droits et privilèges parlementaires seraient observés et respectés et que quiconque profiterait des bandes enregistrées pour en abuser, devrait en répondre à la Chambre des communes qui, bien entendu, constitue la plus haute instance de notre pays. Pourtant, les media continueront de pouvoir monter et choisir ce qu'ils diffuseront, comme bon leur semblera. Ils répondront de leur compétence ou de leur manque de compétence à ce sujet aux téléspectateurs, au public canadien et au Conseil de la radio et de la télédiffusion canadienne. Finalement, ils devront rendre des comptes à la Chambre en cas d'abus.

Bien entendu, il se posera certainement des problèmes d'ordre technique, mais ils ne seront pas insurmontables. On peut facilement modifier l'éclairage de façon à ne pas causer trop de chaleur et à ne pas fatiguer la vue des personnes présentes à la Chambre des communes. Les difficultés de ce genre à la télévision ont été résolues il y a plusieurs années. Les caméras peuvent être placées à des endroits discrets, comme l'étude menée l'année dernière sous l'autorité du leader de la Chambre de l'époque l'avait montré. Il n'est pas nécessaire d'utiliser des voyants audio-lumineux ou des choses de ce genre qui pourraient nuire aux débats de la Chambre des communes. En tant que député, j'estime très important que nous conservions intacte l'image de la Chambre.

**(2010)** 

Le député de Grenville-Carleton a cru bon de parler des frais que cela entraînerait, notamment lorsqu'il a interrompu à plusieurs reprises le discours du leader du gouvernement à la Chambre. A un moment donné, je crois qu'il a rappelé les besoins de nos pensionnés lorsqu'on a fait mention des frais. J'aimerais souligner que la télédiffusion et la radiodiffusion des travaux de la Chambre des communes, l'accessibilité de ces enregistrements et la diffusion des débats à l'intention des Canadiens coûteraient moins de un million de dollars par an. D'autre part, si nous ne devions pas permettre aux Canadiens de mieux comprendre ce qui se passe ici pour venir plutôt en aide à nos pensionés, chacun d'eux pourrait toucher 50c. de plus par année.

M. Yewchuk: Voilà qui est bien.

M. Fleming: Le député dit que c'est très bien, monsieur l'Orateur. Je pense que s'il avait réfléchi profondément avant de parler, il conviendrait que le meilleur moyen d'attirer l'attention du public sur cette importante question et de lui faire comprendre qu'il faut augmenter les pensions, est de lui faire voir des questions comme celles-là débattues à la Chambre des communes du Canada. Je sais que le député a des choses intelligentes et pertinentes à nous soumettre dans le cadre du débat, et je suis impatient de l'entendre quand il aura réussi à capter l'attention de Votre Honneur.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'étant donné que le hansard, aussi essentiel qu'il soit, tire à 14,000 exemplaires, que pour mettre ce projet à exécution il n'en coûterait qu'environ le tiers de ce qu'il en coûte pour publier chaque année le

hansard et qu'on toucherait ainsi non pas 10, 20 ou 50 fois, mais 100 ou même 1,000 fois plus de spectateurs que le hansard ne trouve actuellement de lecteurs—et 1,000 fois 14,000 cela fait 14 millions—on est forcé de conclure que pour un investissement représentant une augmentation de moins de 2 p. 100 du budget d'exploitation du Parlement on pourrait mieux dire aux Canadiens ce qui se passe et ce qu'il en est réellement de notre pays.

M. Hnatyshyn: Seriez-vous prêt à régler l'addition?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je constate souvent, lorsque je prends la parole au cours de l'après-midi, que les conservateurs se comportent assez bien; mais après le souper, ils deviennent très bruyants.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Il me semble incroyablement négatif de penser que nous ne sommes pas encore prêts à laisser le public voir à l'œuvre leur Chambre des communes et leurs représentants élus.

M. Alexander: Voilà un argument bien facile.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) dit que c'est un argument bien facile. C'est seulement parce que je respecte ce député que j'ai refusé de répondre à certains arguments bien faciles qui ont été avancés depuis le début de mon intervention. Peu importe que les députés qui s'opposent à cette résolution tentent de brouiller le débat, il s'agit de savoir essentiellement si les Canadiens seront au moins en mesure de voir et d'entendre, grâce aux techniques modernes, ce qui se passe à la Chambre des communes, comment elle fonctionne et quelles sont les questions à l'étude, ou si la majeure partie de la population se verra encore refuser ce privilège?

Il me semble que nous tous, députés, tenons énormément, lorsque nous recevons des groupes de notre circonscription, et lorsque ceux de circonscriptions voisines de la capitale reçoivent des milliers d'écoliers pendant l'été, à les inviter à voir la Chambre à l'œuvre et à leur parler. Pourtant, lorsqu'on essaie de préserver l'unité d'un pays qui s'étend sur des milliers de milles d'un littoral à l'autre, est-il juste de refuser de donner aux habitants de la Colombie-Britannique, des Maritimes, du Nord et des régions reculées une meilleure conception des activités de la Chambre, des problèmes débattus et de ce qui se passe dans d'autres régions par l'entremise des députés qui participent aux débats?

Le comité chargé de surveiller la réalisation du projet exposé dans cette motion sera composé de députés de tous les partis représentés à la Chambre des communes. Le comité sera sans aucun doute capable d'étudier d'une manière satisfaisante les problèmes et de résoudre les questions d'ordre technique. Il me semble purement et simplement injuste vis-à-vis des Canadiens de s'entêter à refuser l'utilisation de ces moyens essentiels de communication.

La Radio est aux services des communications depuis presque 60 ans, au Canada monsieur l'Orateur. Cela fait plus de 25 ans maintenant que nous avons la télévision. Pourtant, ce lieu de rendez-vous où les gens de toute tendance se rencontrent pour discuter, débattre des problèmes et chercher des solutions est encore hors de la portée des gens qui veulent mieux comprendre notre système. Il me semble que tous les